

**OPTION COMPLEMENT EN ELECTRICITE DE L'AUTOMOBILE (7^{ème}) 7° PE
ALTERNANCE (ART. 49)**

DEGRE 3^{ème} degré Professionnel (Complémentaire) **CEFA SUD-LUXEMBOURG**

**PRE-REQUIS
ESSENTIELS**

- Un minimum d'acquis en électricité et en mécanique
- Avoir le sens de la responsabilité, de la qualité, de la rigueur, du soin, de la justesse et surtout de la motivation

**ORIGINES
LOGIQUES AU 3°
DEGRE**

- 6P Mécanicien d'Entretien Automobile (avec CQ6),
- 6TQ Technicien de l'automobile (avec CQ6),
- 6TQ Electricien automatique (avec CQ6),
- 6TQ Technicien en électronique (avec CQ6),

GRILLE HORAIRE	Formation commune		<i>en 7^{ème}</i>	
		Français	4h	
		Formation sociale et économique	2h	
		Formation scientifique	2h	
	Option			
		Laboratoire d'électricité et d'électronique de l'automobile	4h	
	Gestion			
		Connaissances de gestion de base	4h	

16h de cours par semaine à l'école - 20h de stage en entreprise par semaine

AVANTAGES DE LA FORMATION EN ALTERNANCE :

Formation individualisée en entreprise - certification équivalente à l'enseignement de plein exercice - une rémunération de formation - pédagogie différentes où tu apprends par la pratique - expérience en entreprise - accès plus facile à l'emploi

**DESCRIPTION DU
METIER ET
OBJECTIFS DE LA
FORMATION**

L'élève sortant d'une 7e PB Complément en électricité de l'automobile sera, suivant les consignes **et en toute autonomie**, à même de (d) :

- respecter les règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement,
- intervenir sur les circuits électriques simples de l'automobile,
- réaliser des travaux d'installation, de modification ou d'amélioration d'un équipement électrique d'un véhicule automobile,
- assurer la maintenance préventive et/ou corrective,
- diagnostiquer, localiser une panne et dépanner,
- assister ou réaliser le redémarrage de l'installation.

Fonctions transversales : s'intégrer dans la vie professionnelle.

Fonctions techniques : maîtriser l'appareillage électrique de l'automobile et déposer, contrôler, remettre en état, replacer, remplacer des équipements électriques.

**REMARQUES
PARTICULIERES**

Au terme de sa formation, l'élève obtient le certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS), l'attestation de compétences complémentaire au certificat de qualification et le certificat de connaissance de gestion.